



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Division de l'Organisation Scolaire

Bordeaux, le 7 juin 2024

Affaire suivie par :

Katell PUECH

Réf. : KP

Tél : 05 56 56 36 48

Mél : dsden33-dos1@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

Monsieur le maire,

Par votre courrier en date du 5 mai 2024, réceptionné par mes services le 21 mai, vous vous opposez à la mesure de sauvegarde prévue pour l'école maternelle de Sauveterre de Guyenne à la rentrée 2024.

Comme je vous l'indiquais dans mon courrier en date du 5 avril 2024, cette école perd progressivement des élèves depuis 2019. Ses effectifs sont passés de 91 élèves en 2019 à 62 élèves à ce jour, 3 élèves ayant été radiés depuis la rentrée. L'école ne devrait compter que 59 élèves à la rentrée prochaine, soit 32 élèves de moins depuis 2019. La baisse démographique constatée nous a donc conduits à prévoir une mesure de sauvegarde pour l'année scolaire 2024-2025. Notre ambition est d'assurer les meilleures conditions d'enseignement pour tous nos élèves tout en conciliant respect des objectifs ministériels et prise en compte du contexte local, sans toutefois oublier le principe d'équité territoriale.

A ce jour, seulement 12 élèves sont inscrits en Petite section pour la rentrée, contre 24 élèves radiés de Grande section. Avec un effectif de 59 élèves, le taux d'encadrement général serait de 19,66 avec retrait, 14,75 sans retrait, alors que la moyenne départementale pour les écoles rurales est de 20,65, et 23,54 pour les écoles des autres territoires. En prenant une mesure de sauvegarde, une attention particulière est donc bien portée à l'école maternelle de votre commune du fait de sa situation géographique, ce qui permet de maintenir un taux d'encadrement faible pour une année le temps d'observer l'évolution des inscriptions au cours de l'année 2024-2025 et à la rentrée 2025, et de vous laisser le temps d'anticiper un éventuel retrait à la rentrée 2025.

Mes services et Monsieur PAULY, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de La Réole, restent vigilants sur les inscriptions.

Tous les ajustements de la carte scolaire du 1^{er} degré public 2024 seront étudiés et actés le 2 juillet en Comité social d'administration spécial départemental (CSASD).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

**L'Inspectrice d'académie, Directrice académique
des services de l'Education nationale**

Marie-Christine HEBRARD

Monsieur Christophe MIQUEU
Maire de Sauveterre de Guyenne
28, place de la République
33540 SAUVETERRE DE GUYENNE

CPI : M. PAULY, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de La Réole